



Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DEJEPS)

Animation socio-éducative ou culturelle

Niveau 5 (Bac+2)



Objectifs

Former des animateurs coordonnateurs exerçant en autonomie son activité d'encadrement dans le champ d'intervention défini par la mention 'animation socio-éducative ou culturelle' dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure.

Compétences visées

- Concevoir un projet d'action ;
- Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action ;
- Être capable de conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative ;
- Être capable d'animer en sécurité dans le champ d'activité.

Débouchés

Animateur-coordonnateur, animateur de réseau, coordonnateur d'activités ou de projet, coordonnateur technique, responsable d'animation, agent de développement de la vie associative, responsable fédéral, éducateur sportif, animateur socio-éducatif, accompagnateur, adjoint de direction...

Publics

Cette formation s'adresse :

- Aux animateurs/animateuses titulaires en poste dans toutes types de structures (maisons de quartier, associations, établissements sanitaires et sociaux, collectivités territoriales...) qui souhaitent élargir leurs champs de compétences en vue d'occuper un poste de coordination ;
- Aux demandeurs d'emploi justifiant des prérequis et désirant se former au métier de coordinateur socioculturel dans tous types de structures disposant d'un service animation.

Prérequis

Être titulaire d'un diplôme :

- de niveau 4 (niveau bac) du champ de l'animation ;
- de niveau 5 (bac+2) ;
- de niveau 4 (niveau bac) en dehors du champ de l'animation et justifier d'une expérience d'animation de six mois minimum.

Ou justifier de 24 mois d'activité professionnelle ou bénévole correspondant à 1600 heures minimum (fournir certificats de travail, bulletins de salaire...)

Et être titulaire d'une attestation de formation au secourisme : prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1) ou attestation de formation aux premiers secours (AFPS).

Et pour les moins de 25 ans : attestation de recensement et certificat de participation à l'appel de préparation à la défense.

Épreuves de sélection en fonction du nombre de candidats

Si le nombre de candidats le requiert, celles et ceux répondant aux conditions d'accès sont convoqués à :

- une épreuve écrite (3 heures) : à partir d'un document présentant une situation sur un territoire donné, dans une structure donnée et avec un public donné, le candidat devra rédiger une ébauche de projet d'action, en tenant compte des particularités contextuelles, des partenariats à nouer et des demandes institutionnelles ;
- une épreuve orale (30 minutes) : entretien devant un jury pour vérifier la capacité du candidat à s'inscrire dans une démarche de formation en alternance.

Dates des épreuves de sélection :

Nous consulter

Durée

La formation est organisée sur 16 mois d'octobre à janvier de l'année N+2 et alterne 700 heures de formation en centre et environ 1 400 heures en structures.

Tarifs

Possibilité de financement par la Région Pays de la Loire dans le cadre du programme régional « Un emploi, une formation ».

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation :

- formation gratuite pour l'alternant et frais de formation entièrement pris en charge par l'entreprise (via son Opco, opérateur de compétences) ;
- vous bénéficiez d'une rémunération ;
- vous obtenez une expérience professionnelle et un diplôme.

Pour les salariés : 9 500 €

Possibilité de prise en charge totale ou partielle de la formation : Pro-A, compte personnel de formation (CPF), plan d'adaptation et de développement des compétences de l'entreprise, CPF de transition...

Pour les demandeurs d'emploi :

Modalités de prise en charge (sous conditions) par le programme régional "un emploi, une formation".

Conditions tarifaires pour les entreprises précisées sur notre site :

<https://bit.ly/CnamTarifAlternance>

Le diplôme

Diplôme d'État de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale - spécialité "animation socio-éducative ou culturelle" - mention "développement de projets, territoires et réseaux" (DEJEPS). Diplôme délivré par le ministère des Sports et des jeux olympiques et paralympiques.

Suite de parcours

Poursuite d'études au Cnam :

Manager d'organismes à vocation sociale et culturelle et en économie sociale et solidaire.

Programme

UC1 Conception : concevoir un projet d'action

- Analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel ;
- Formaliser les éléments d'un projet d'action ;
- Définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet d'action.

UC2 Coordination : coordonner la mise en œuvre du projet d'action

- Animer une équipe de travail ;
- Promouvoir les actions programmées ;
- Gérer la logistique des programmes d'action ;
- Animer la démarche qualité.

UC3 Conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socioéducative

- Définir les cadres de ses interventions pédagogiques ;
- Conduire des interventions pédagogiques au moyen d'un support d'activité pour lequel il est compétent ;
- Encadrer un groupe dans le cadre de ses interventions pédagogiques ;
- Évaluer les interventions pédagogiques conduites ;
- Conduire des actions de formation.

UC4 Animation : animer en sécurité dans le champ de l'activité

- Mobiliser des ressources techniques propres au champ d'activité ;
- Réaliser les gestes professionnels relatifs au champ d'activité ;
- Anticiper les risques juridiques et techniques dans le champ d'activité.

Programme détaillé des modules, conditions d'expérience professionnelle et de délivrance du diplôme accessibles sur notre site. - Code RNCP: 4900. (CR : crédits)

Méthodes mobilisées :

Pédagogie de l'alternance qui combine des enseignements académiques et des pédagogies actives s'appuyant sur l'expérience en entreprise et le développement des compétences. Équipe pédagogique constituée pour partie de professionnels. Un espace numérique de formation (ENF) est utilisé entre élèves et formateurs tout au long du cursus.

Modalités d'évaluation :

Évaluations finales sous forme de mise en situation professionnelle et soutenance devant un jury dans le cadre du protocole d'agrément de la DRAJES (Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports).

Accessibilité :

Les formations du Cnam Pays de la Loire sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Un référent Cnam est dédié à leur accompagnement (handi@cnam-paysdelaloire.fr).

Candidater

Comment ?

- 1 Envoyez un mail à l'adresse iforis@cnam-paysdelaloire.fr
- 2 Une conseillère prend contact avec vous pour mettre en place votre projet de formation
- 3 Épreuve écrite et entretien de sélection

Délai d'accès

De janvier à septembre

Pourquoi choisir le Cnam-iforis ?

Un suivi pédagogique personnalisé

Un soutien à la recherche de stages

Un centre documentaire :

25 000 ouvrages, 240 abonnements à des périodiques complétés par un abonnement à Cairn (ouvrages et revues en ligne)

Taux de réussite à l'examen :

75 % de réussite à la formation (2022-2023)

Retrouvez les indicateurs de résultats sur notre site : <http://bit.ly/CnamIndicateurs>